

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/24/2021022112/justel>

Dossier numéro : 2021-09-24/05

Titre

24 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel portant approbation du Code technique relatif aux mesures de sécurité à prendre lors de la conception et de la construction des installations de transport par canalisations

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 12-10-2021 page : 106490

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le Code technique relatif aux mesures de sécurité à prendre lors de la conception et de la construction des installations de transport par canalisations, annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). L'arrêté ministériel du 7 juin 2017 portant approbation du Code technique relatif aux mesures de sécurité à prendre lors de la conception et de la construction des installations de transport par canalisations est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'un délai de dix jours prenant cours le jour après sa publication au Moniteur belge.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 12-10-2021, p. 106491)